

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTROVI DI U
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

2023 / 02/072

REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR HERVE
VALDRIGHI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : invasion du crabe bleu

Vi ringraziau per a vostra quistione,

Le constat que vous en faites est édifiant puisqu'il s'agit d'une espèce invasive et particulièrement envahissante qui touche tous nos systèmes de biodiversité en termes de lagunes et il est important de s'en préoccuper. Il existe dans le périmètre de la Corse depuis 1990, il était donc déjà identifié mais a suivi une progression constante, se développe à une vitesse impressionnante. Il est un très bon nageur puisqu'il parcourt 15 km par jour, et très bon reproducteur parce que la ponte va jusqu'à 2 millions d'œufs. Ce qui signifie que dans peu de temps nos lagunes seront complètement colonisées, et même en agissant nous aurons du mal à endiguer sa prolifération.

Au-delà de partager votre préoccupation, le Conseil exécutif de Corse a souhaité, via l'Office de l'Environnement, investiguer la chose. Forts de notre engagement et acquis, depuis 3 ans, dans ce domaine, nous avons mis en œuvre certains dispositifs : en janvier 2021, un groupe technique, coordonné par mes services, a donc été instauré pour travailler, en synergie, sur la préservation de nos écosystèmes et des métiers traditionnels qui y sont associés, car vous avez compris que la

pêche dans les étangs est aujourd'hui extrêmement limitée, les pêcheurs s'en détournent car les étangs sont envahis par les crabes qui empêchent les anguilles et les mulets d'y rentrer. Notre objectif est donc de ralentir la trajectoire et contenir la population de crabes bleus, notre établissement s'est pleinement investi sur la question. Nous avons déjà investi dans l'acquisition de matériels plus de 120.000 euros, dépêchés pour cette problématique. L'OEC aujourd'hui souhaite poursuivre l'effort face à la prolifération de cette espèce. Ainsi, lors d'une réunion interrégionale sur le crabe bleu, le 16 mars 2023, l'OEC a présenté les retours d'expériences relatifs aux stratégies de gestion des espèces animales exotiques envahissantes, cadre repris et partagé lors d'une réunion de travail en date du 4 octobre, avec le comité régional des pêches, l'Etat en présence des pêcheurs et pêcheurs en lagunes, afin d'essayer d'adapter les meilleurs dispositifs possibles pour freiner la prolifération et leur venir en aide.

Pour ancrer cette action au cœur d'une politique renforcée de lutte contre le crabe bleu, l'OEC finalise actuellement un Plan Territorial qui trace et développe des perspectives précises, notamment, sur les interventions de chacun et les moyens potentiels disponibles autour de 3 axes :

- Aider financièrement, techniquement et scientifiquement les gestionnaires d'espaces naturels touchés à déployer des suivis scientifiques et des pêches « coup de poing » ;
- Privilégier les actions de pêche / capture du crabe bleu, si possible, avec l'aide des pêcheurs professionnels, étant les premiers concernés ;
- Encadrer, au mieux, l'utilisation de la ressource prélevée lors de ces actions. Il y a ici la commercialisation du crabe bleu et son élimination. Toutes les pistes seront travaillées et étudiées.

Pour vous donner un ordre d'idées, ce crabe bleu peut-être pêché, mais si l'on venait à le transférer sur le continent car il y a une réelle demande, les crabes meurent durant le trajet et ne sont commercialisables que s'ils sont vivants. C'est une problématique supplémentaire à connaître.

Sachez que nous sommes à la manœuvre, de concert avec le comité des pêches et des pêcheurs, que les dispositifs seront en place ou auront été définis avant la fin de l'année.

A ringrazià vi!